



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

recouvrement

Question écrite n° 99570

Texte de la question

M. Jean-Marc Lefranc interroge M. le ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État sur le recouvrement de l'impôt effectué pour la profession de guide interprète libéral. Cette profession doit s'acquitter à la fois de l'impôt sur le revenu au titre des revenus déclarés et également de la taxe professionnelle avec un montant minimal de contribution, et ce quel que soit le montant des revenus déclarés. Cette situation engendre parfois des niveaux de recouvrement très élevé au regard de l'activité réalisée. Il souhaite connaître la position du Gouvernement sur cette question.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Lefranc](#)

Circonscription : Calvados (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99570

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : Budget, comptes publics, fonction publique et réforme de l'État

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 février 2011, page 1110

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)